

**MAIRIE DE BRIE - 16590****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

Procuration : 2

**Votants : 26**

L'an deux mil vingt quatre

Le : **16 décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **10 décembre 2024****OBJET : D2024-8-6****Demande de subvention  
DETR****Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD-BOUTENEGRE M ; MOREAUD D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L****Ont donné procuration : IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S****Absente : BERTHELON S****Secrétaire de séance : Laure VRIET**

Les demandes de dotations de soutien à l'investissement (DETR et DESIL) sont à déposer avant le 31 décembre 2025 sur le site dématérialisé de la Préfecture.

La municipalité a décidé de construire une salle du conseil municipal et des mariages et souhaite déposer une demande de subvention au titre de l'année 2025 pour ce projet.

**Coût de l'opération : 835 800 € TTC****Financement prévisionnel de l'opération**

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SOLLICITE	MONTANT ACQUIS
<b>DETR – DSIL</b>	<b>696 500 € HT</b>	<b>50 %</b>	<b>348 250 €</b>	/
Conseil Départemental	/	/	/	/
Conseil Régional	/	/	/	/
Communauté Européenne	/	/	/	/
Autre subvention de l'Etat	/	/	/	/
Autres : GrandAngoulême	/	/	/	/
Fonds propres			48 250 €	
Emprunt			300 000 €	/
<b>Total commune</b>		<b>50 %</b>	<b>348 250 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>696 500 €</b>	

**AR Prefecture**

016-211600614-20241217-D2024\_8\_6-DE  
Reçu le 19/12/2024

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accorde l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention et approuve le plan de financement du projet de salle du conseil municipal et des mariages.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 17 décembre 2024**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 17 décembre 2024**

Le Maire,

Michel BUISSON